

PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

GERIATRIE - GERONTOLOGIE



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION



PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

(Durée : 2 jours (14 heures))

Public

Tout soignant intervenant auprès de personnes âgées

Prérequis

Aucun

Objectifs

- Définir la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées
- Définir ce qu'est un trouble cognitif et en préciser les différentes causes
- Apprendre à accompagner le malade et les aidants

Contenu

- **Constat**
 - Vieillesse de la population, place de la maladie d'Alzheimer dans la société
- **Troubles cognitifs et diagnostic**
 - Différents troubles : Alzheimer, démence vasculaire, Parkinson, démence à corps de Lewy, démence fronto-temporale
 - Trouble cognitif, causes et traitements
- **Accompagnement du malade et des proches**
 - Annonce et suivi
 - Approche sur le deuil
 - Le trouble et son traitement
 - Causes d'une agitation
 - Les médicaments psychotropes
 - Approche non pharmacologique
 - Attitude à adopter, aménagement de l'environnement, accompagnement
- **Éthique**
 - Intérêt de la réflexion en équipe
 - Bien-être

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle



V1 – 12.2022

Mode de validation

Évaluation formative tout au long de la formation.

A l'issue de la formation, nous délivrons au participant une attestation de formation.

Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 14 heures réparties en 2 jours consécutifs

Nombre maximum par session : 10 personnes

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur soignant spécialisé dans l'accompagnement des personnes âgées

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr

PROGRAMME DE FORMATION
PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

JOUR 1	
9h00 – 12h30	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Constat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse de la population, place de la maladie d'Alzheimer dans la société <p>Troubles cognitifs et diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différents troubles : Alzheimer, démence vasculaire, Parkinson, démence à corps de Lewy, démence fronto-temporale • Trouble cognitif, causes et traitements
13h30 – 17h00	<p>Accompagnement du malade et des proches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce et suivi • Approche sur le deuil • Le trouble et son traitement • Causes d'une agitation • Les médicaments psychotropes • Approche non pharmacologique • Attitude à adopter, aménagement de l'environnement, accompagnement
JOUR 2	
9h00 – 12h30	<p>Accompagnement du malade et des proches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annonce et suivi • Approche sur le deuil • Le trouble et son traitement • Causes d'une agitation • Les médicaments psychotropes • Approche non pharmacologique <p>Attitude à adopter, aménagement de l'environnement, accompagnement</p>
13h30 – 17h00	<p>Éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt de la réflexion en équipe • Bienveillance <p>Bilan de la formation</p>